

**Compte Rendu Séance du Conseil Municipal
du 17 mai 2021**

Le dix-sept mai deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Michèle SONILHAC, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle SONILHAC, M. Alain LECHEVALIER, M. Jean-Claude MABIRE, Mme Sylvie CAILLOT, M. Edouard MABIRE, Mme Amélie BLANCHEMAIN, M. Guy FEUARDANT, M. Philippe TARDIF, M. Yves-Marie DROUET, M. Michel PACILLY, M. Charles DAVY.

Absents : M. Jean-Marie RENOUF (a donné pouvoir à Mme Michèle SONILHAC), Alexandre GOSELIN (a donné pouvoir à Jean-Claude MABIRE), Marie-Hélène GAULTIER (a donné pouvoir à Sylvie CAILLOT), Mme Aurélie LEPREVOST (a donné pouvoir à Amélie BLANCHEMAIN)

Secrétaire de séance : Mme Amélie BLANCHEMAIN

⇒ **Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :**

=====

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ **Ajouts à l'ordre du jour :**

=====

Madame le Maire demande d'ajouter les objets suivants à la réunion de Conseil :

- Extension du Groupe Scolaire - choix devis études géotechniques
- Extension du Groupe Scolaire - choix devis mission Contrôle Technique (PS, L, LE, HAND)
- Extension du Groupe Scolaire - choix de l'entreprise SPS
- CAC - Signature convention de mutualisation
- Motion de soutien aux Pêcheurs de la Côte Normande

Les nouveaux objets porteront les numéros 10, 11, 12, 13 et 14.

Informations du Maire

- Commande Nova Flore
- Fleurissement cour mairie
- Remerciements subventions 2021 versées
- Hangar municipal
- Les Murets d'Allonne = 3 vendus – 1 compromis – 1 compromis programmé – 3 options

01 – Extension du Groupe Scolaire – Validation étude de faisabilité

Madame le Maire présente le projet d'extension du groupe scolaire les Chardons Bleus

Extension Ecole Maternelle	Surfaces en m2	Montant HT	Extension Ecole Primaire	Surfaces en m2	Montant HT
Entrée	12		5ème Classe	63	
Dortoir	41		Bureau Prof	22	
			Couloir	26	
Sanitaires	12		Sanitaires	5	
Abri vélos	21		Buanderie	8	
Préau	26		Préau	56	
	112	176 000		180	241 000

Soit un estimatif total de 437 900 € HT.

Madame le Maire présente le plan de financement provisoire du projet :

Plan de financement estimatif	
Subventions	
Etat DSIL ou DETR	70 000
Département	81 300
Fonds de concours CAC	50 000
Emprunt	100 000
Autofinancement	136 600
TOTAL	437 900

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, VALIDE l'APS présenté par l'Architecte Mme VIEL en réunion le 30 avril 2021 VALIDE l'étude de faisabilité présentée par l'économiste Sylvain MALOISEL de Coutances pour l'extension du Groupe Scolaire.

CHARGE le Maire de constituer les dossiers et d'effectuer les demandes d'aides financières suivantes :

- Subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ou Subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) auprès de l'Etat,
- Fonds d'Investissement Rural (FIR) auprès du Conseil Départemental de la Manche,
- Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin,
- Toutes autres aides financières.

AUTORISE le Maire à :

- déposer la demande de permis de construire,
- lancer la consultation des entreprises,
- signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et effectuer les règlements correspondants.

02 – Bien sans maître – Incorporation dans le domaine communal

Madame Le Maire rappelle la délibération n°06/05.10.2020 du 5 octobre 2020 concernant le lancement de la procédure d'acquisition de la parcelle B603, situé rue du Haut Hameau, d'une superficie de 440m², enclavée par les parcelles B602, B604, B725 et B726, bien présumé sans maître.

L'arrêté municipal n°42 2020 du 20 octobre 2020 a constaté que l'immeuble n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques.

Une procédure d'acquisition de ce bien a été mise en œuvre. Le propriétaire ne s'étant pas fait connaître avant le 26 avril 2021, délai des 6 mois à compter de la dernière des mesures de publicité prévues par la procédure, l'immeuble est présumé sans maître. La commune dispose d'un nouveau délai de 6 mois pour incorporer cet immeuble au domaine communal, à l'issue de cette échéance, cette propriété sera attribuée à l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des membres présents, d'incorporer la parcelle B 603 située rue du Haut Hameau dans le domaine communal.

CHARGE le Maire de constater par arrêté municipal cette incorporation au domaine communal et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

03 – Aménagement voie douce – devis travaux complémentaires

Madame le Maire rappelle la délibération n°06/14.12.2020 du 14 décembre 2020 concernant l'arrêt du chantier d'aménagement de la voie douce afin de revoir la proposition de travaux supplémentaires établie par l'entreprise MESLIN et de reprendre le chantier lorsque les conditions météo le permettraient.

Madame le Maire présente au Conseil la nouvelle proposition de l'entreprise MESLIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise MESLIN de Barneville-Carteret pour les travaux complémentaires nécessaires à l'aménagement de la voie douce pour un montant de 12 730.80 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants sous réserve de revoir la réalisation puisqu'à défaut de terrasser la partie du chemin sur 30 cm il semble plus opportun, sans creuser, de rehausser le chemin. Il conviendrait, en outre, de prévoir un fossé plus important qui permettrait de canaliser l'eau et d'emporter les feuilles. Ce fossé devrait être agrandi également dans la partie déjà réalisée, l'eau détruisant déjà ce qui a été réalisé par l'entreprise MESLIN.

04 – Aménagement voie douce – devis dérasement de l'axe du chemin

Madame le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise MESLIN pour le dérasement entre 10 et 30 cm de l'axe du chemin de la voie douce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le devis de l'entreprise MESLIN de Barneville-Carteret pour les travaux de dérasement de l'axe du chemin de la voie douce pour un montant de 2 872.26 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer le règlement correspondant.

05 – Voirie – Proposition de signalisation rue de la Pinabellerie

Madame le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise SIGNATURE pour le marquage au sol d'une chaussée à voie centrale banalisée sur la RD904E, à l'entrée Sud de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de l'entreprise SIGNATURE de Cormelles le Royal pour un montant de 2 132,00 € HT, AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer le règlement correspondant.

06 – Cession de parcelles communales

Sans objet.

07 – Proposition cession d'un terrain à la commune

Madame le Maire présente au Conseil une proposition de vente, concernant la parcelle ZC 141 située à Hatainville. Ce terrain, en zone 1AU du PLU, d'une surface totale de 1ha 02 a 71ca est proposé à la commune au prix de 230 000 EUR (Deux cent trente mille Euro).

Madame le Maire rappelle l'importance de maîtriser le foncier sur la commune ; à l'heure où il manque des surfaces constructibles, ces terrains intéressent des investisseurs et la commune resterait observatrice passive d'une urbanisation déraisonnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'acquérir ce terrain au prix de 200 000 € avec accord des propriétaires,

CHARGE le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition auprès de la SCP BLEICHER & BOISSET, Notaires à Barneville-Carteret ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et effectuer les règlements correspondants.

08 – Projet de Centrale Photovoltaïque au Sol

Sans objet.

09 – PRL Les Houquettes – Rachat d'emprunt

Madame le Maire rappelle au Conseil la souscription en juin 2017 d'un emprunt de 200 000 euros remboursables en 10 ans auprès de la Banque Postale pour l'opération de viabilisation du Parc Résidentiel de Loisirs Les Houquettes, soit un terme du contrat de prêt fixé en 2027.

Les 5 derniers compromis de vente étant signés, un remboursement anticipé de ce prêt pourrait permettre la clôture du budget annexe du PRL Les Houquettes. Madame le Maire présente au Conseil les modalités de ce remboursement et le montant des pénalités dues à la Banque Postale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas effectuer de remboursement anticipé au vu du montant trop élevé de l'indemnité exigée.

10 – Extension du Groupe Scolaire – Choix devis études géotechniques

Madame le Maire rappelle au Conseil que lors de la dernière réunion du groupe de travail « projet 5^{ème} classe » du 30 avril 2021, le maître d'œuvre a demandé qu'une étude géotechnique soit réalisée sur le terrain.

Suite aux demandes de devis pour la réalisation de cette étude, il convient de choisir la proposition parmi les réponses reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différents dossiers et en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition technique et financière de la société FONDOUEST de Granville pour un montant de 3 334.00 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

11 – Extension du Groupe Scolaire - Choix devis Mission de Contrôle Technique (PS, L, LE, HAND)

Madame le Maire présente au conseil les différents devis reçus en Mairie se rapportant aux différentes missions de contrôle technique pour les travaux d'extension du Groupe Scolaire, à savoir :

- Mission relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes (PS)
- Mission relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables (L)
- Mission relative à la solidité des existants (LE)
- Mission relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND)

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré, DECIDE de retenir la proposition technique et financière de la société SOCOTEC de Cherbourg-en-Cotentin pour un montant de 3 300.00 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer le devis précité et effectuer les règlements correspondants.

12 – Extension du Groupe Scolaire – Choix de l'entreprise SPS

Madame le Maire présente au conseil les différents devis reçus en Mairie se rapportant à l'appel d'offres pour la mission de coordination SPS des travaux d'extension du Groupe Scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les différentes propositions et en avoir délibéré, DECIDE de retenir la proposition technique et financière de la société SOCOTEC de Cherbourg-en-Cotentin pour un montant de 2 496. 67 € HT ;

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire et effectuer les règlements correspondants.

13 – CAC – Signature d'une convention de mutualisation entre la Communauté d'Agglomération Le Cotentin et les communes de Barneville-Carteret, Les Moitiers d'Allonne, Portbail sur Mer et le Syndicat Scolaire des Sept Lieux pour l'animation d'activités sportives sur le temps scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'ancienne communauté de communes de la Côte des Isles, dans le cadre de sa compétence « mise en place, création et suivi d'actions en faveur des jeunes » mettait un éducateur sportif à dispositions des communes de son territoire disposant d'un site scolaire. Cette convention arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2020/2021.

Afin d'assurer la continuité du service public pour les compétences restituées le 1^{er} janvier 2019, il convient de renouveler cette convention avec la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention de mutualisation, qui permet au Service Commun de la Côte des Isles, de mettre un animateur sportif à dispositions des communes qui disposent d'une Ecole pour 10 heures d'accompagnement par classe primaire et par an, ainsi que pour l'accompagnement des séances de piscine.

14 – Motion de Soutien aux pêcheurs de la Côte Normande

Madame le Maire présente au Conseil une proposition de motion de soutien aux pêcheurs de la Côte Normande.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré,

VALIDE la proposition de motion précitée,

AUTORISE le Maire à diffuser cette motion auprès des autorités concernées.

Questions diverses

- Elections Départementales et Régionales – Bureaux de vote /Vaccinations
- Travaux assainissement dans le bourg par la CAC
- Gens du Voyage
- Cantine scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

Affichage : 10.05.2021 - Convocation 10.05.2021

Conseillers en exercice : 15 – Présents 11 – Votants 15.

Aux Moitiers d'Allonne, le 18 mai 2021
Le Maire, Michèle SONILHAC

